

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	96 (1988)
Artikel:	Aspects démographiques et économiques de la ville de Nyon à la fin de l'Ancien Régime
Autor:	Flouck, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-70952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aspects démographiques et économiques de la ville de Nyon à la fin de l'Ancien Régime¹

FRANÇOIS FLOUCK

I. DÉMOGRAPHIE

I.1. *Les sources*

La population de la ville de Nyon de la seconde moitié du XVIII^e siècle nous est connue grâce à deux recensements généraux: le premier, ordonné par LL.EE., date d'octobre 1764; le second, établi sous l'Helvétique, de mars 1799. S'ils fournissent les chiffres globaux, les lacunes qu'ils comportent, surtout le plus récent, nous privent cependant de nombreuses informations d'ordre socio-professionnel.

L'exemplaire du recensement d'octobre 1764 déposé aux archives communales de Nyon se présente sous la forme d'un cahier manuscrit de 36 pages, alternativement consacrées aux bourgeois et aux habitants².

Trois secrétaires, dont deux membres du Conseil des 12 ou Petit Conseil, se sont partagé la tâche de mettre au net les données trans-

¹ Cet article est tiré de la première partie d'un mémoire de licence, dirigé par le professeur Alain Dubois et soutenu à l'Université de Lausanne en juillet 1986, qui retrace les relations entre les autorités communales nyonnaises et le pouvoir souverain bernois à la fin de l'Ancien Régime.

² ACN, GA orange, «Etat général de tous les Bourgeois et habitants, hommes et femmes, de la Ville et Territoire de Nyon, pris en octobre 1764»; sur les circonstances qui ont poussé LL.EE. à recenser la population du Pays de Vaud, voir JEAN BORLOZ, *Le recensement des bailliages immédiats de LL.EE. de Berne dans le Pays de Vaud en 1764 et l'enquête sur la pauvreté adressée aux pasteurs*, mémoire de licence, Université de Lausanne, 1983, p. 6-7.

mises par les recenseurs. Le fait pourrait n'être qu'anecdotique s'il n'en résultait pas des manières distinctes de remplir les tabelles.

Le premier secrétaire n'indique pour chaque foyer que le nom et le prénom du chef de famille; il mentionne, s'il y a lieu, l'épouse, le nombre de garçons et de filles, l'existence d'ouvriers, domestiques ou pensionnaires, mais sans précision aucune quant à leur identité. Sur une population totale de 1624 habitants, 925 (57%) sont recensés de cette manière.

Les deux autres secrétaires ont noté le nom et le prénom de la quasi-totalité des recensés ainsi que, le plus souvent, leur âge exact.

Les trois compilateurs se rejoignent sur un point: ils n'ont pas précisé systématiquement la profession des chefs de famille, ce qui rend très problématique la connaissance de la composition socio-professionnelle de la population. A cet égard, il serait fort utile de savoir si les chefs de famille sont propriétaires de la maison qu'ils occupent, dans le cas contraire, de qui ils sont locataires³.

On est mal renseigné sur la population nyonnaise de l'extrême fin de l'Ancien Régime. Nyon fait partie de ces communes pour lesquelles on n'a pas retrouvé les tabelles imprimées qui constituaient le canevas du recensement de mai 1798, ordonné par les autorités de l'Helvétique nouvellement mises en place⁴. On ne dispose que de feuilles manuscrites comportant des informations très fragmentaires et, qui plus est, ne portant pas sur l'ensemble de la population; seul le total brut, 1934 habitants, nous est connu par l'intermédiaire des tableaux récapitulatifs établis par district⁵. Un autre recensement, datant de mars 1799⁶, ne porte que les noms des

³ Les recherches d'un étudiant en histoire de l'art de l'Université de Lausanne, Pierre-Antoine Troillet, fourniront à ce propos des informations très précieuses. Menées dans le cadre d'un mémoire de licence consacré à l'architecture de la ville à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, elles visent à retrouver les propriétaires et locataires des maisons nyonnaises (à notre connaissance, il n'existe pas de cadastre datant du XVIII^e siècle).

⁴ ANNE-MARIE AMOOS, *Le recensement vaudois de mai 1798*, dans *RHV*, 1981, cartes p. 68-69. Sur ces tabelles sont inscrits, entre autres, les noms et prénoms des chefs de famille, leur domicile, s'ils sont locataires, le nom du propriétaire de leur logement, leur bourgeoisie, leur métier, le nom de leur épouse, le nombre de leurs enfants, etc., *ibid.*, p. 67.

⁵ ACV, Ea 14. Sous cette même cote, les ACV possèdent des tabelles manuscrites ne recensant qu'un quartier de la ville sur quatre.

⁶ ACN, GA orange.

chefs de famille avec en regard le nombre d'hommes, de femmes, de garçons, de filles, de domestiques et d'ouvriers que compte le foyer. Le nombre total des habitants s'élève à 1927⁷.

I.2. Dimension de Nyon par rapport à d'autres villes du Pays de Vaud

En 1764, Nyon compte 1624 habitants⁸. Cette population, modeste, pourrait être celle d'un gros bourg; elle se place en effet loin derrière celles de Lausanne (7191 h.), de Vevey (3350 h.), d'Yverdon (2504 h.) et de Morges (2385 h.). Elle est même inférieure à celles des Ormonts (2473 h.), de Bex (2267 h.) ou de Mézières (1946 h.)⁹. Cependant, à la différence de ces dernières localités, Nyon possède un habitat groupé, entouré de remparts et de faubourgs. Ces caractéristiques typiques de l'agglomération urbaine d'Ancien Régime, héritées de l'époque médiévale, et le fait qu'elle soit dotée de franchises, en font une ville¹⁰.

Entre 1754 et 1764, le bailliage de Nyon est celui qui connaît le plus fort taux d'accroissement démographique de tout le Pays de Vaud (16%) devant deux autres bailliages de La Côte, ceux de Morges (13,3%) et d'Aubonne (13,1%), puis viennent les bailliages de Romainmôtier (11,2%) et de Lausanne (11,1%), ceux d'Yverdon et de Vevey arrivant loin derrière (respectivement 7,3% et 4%)¹¹.

En 1799, la population de la ville est passée à 1927 habitants, augmentant de 18,6% depuis 1764; Lausanne est également plus peuplée, comptant 9021 habitants en 1798 (+25,4%), alors qu'Yverdon stagne (2484 h., -0,8%), que Vevey (3268 h.,

⁷ Encore que 234 d'entre eux (12,1%) ne sont donnés que sous la forme d'unités anonymes.

⁸ D'après l'exemplaire déposé aux ACN, double sans doute d'un brouillon ayant servi à l'établissement des *Cahiers de la population pour les paroisses du Pays de Vaud*, 1764, 4 vol.; le cahier du bailliage de Nyon figure dans le t. 2. Le total obtenu diffère quelque peu de celui indiqué dans les *Cahiers*, déposés aux ACV sous la cote Ea 2.

⁹ ACV, Ea 1.

¹⁰ Un caractère urbain confirmé par la répartition professionnelle de la population, voir plus bas le tableau 6, p. 147.

¹¹ J. BORLOZ, *op. cit.*, tableau p. 80.

— 2,5 %) et surtout Morges (2145 h., — 11,2 %) subissent des pertes¹². Nous suggérerons plus loin, en parlant de l'économie nyonnaise, un élément d'explication pouvant rendre compte de l'évolution différente des deux villes de La Côte¹³.

Tableau 1 : Population masculine et féminine par tranches d'âge. 1764¹⁴

Age	Hommes			Femmes		
	0 à 16 ans	16-60	+ de 60	0-14	14-50	+ de 50
% du total	262 16,1	413 25,4	82 5	223 13,7	471 29	173 10,6
	757 (46,6%)			867 (53,4%)		
Total				1624 (100%)		

La population adulte (1139 h.) représente 70,1 % du total¹⁵. Une part plus élevée qu'à la Vallée de Joux (64,7 %), qu'à Vallorbe (67,3 %) et que dans le Pays-d'Enhaut (68 %), mais inférieure à celle de Lausanne (73 %), Nyon se situant sensiblement au-dessus de la moyenne vaudoise (65,8 %). La population féminine adulte (39,6 %) est importante; par comparaison, les femmes âgées de plus de 14 ans représentent 35,4 % de la population à Vallorbe, 34,2 % à la Vallée de Joux et 36,5 % dans le Pays-d'Enhaut, la moyenne vaudoise étant de 35 %. Nyon est ainsi proche de Lausanne (41,4 %), mais encore loin derrière Vevey (43,9 %) et Yverdon (44,2 %)¹⁶. Ce fort pourcentage est la caractéristique d'une popula-

¹² A.-M. AMOOS, *art. cit.*, p. 74, 78, 80, 82.

¹³ Voir plus bas, p. 157-158.

¹⁴ La comparaison avec 1799 n'est pas possible parce que 234 des 1927 h. ne sont donnés que sous la forme d'unités anonymes; en outre, le sexe n'est pas précisé pour les domestiques et les ouvriers.

¹⁵ Les femmes âgées de plus de 14 ans et les hommes de 16 ans et plus. Sur la répartition de la population en trois classes d'âge, différentes selon les sexes, voir LUCIENNE HUBLER, *La population de Vallorbe du XVI^e siècle au début du XIX^e siècle: démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, thèse, Lausanne, 1984, p. 91.

¹⁶ *Ibid.*, p. 92-93, J. BORLOZ, *op. cit.*, graphiques p. 82.

tion urbaine, dont l'effectif féminin est augmenté de manière sensible par un important apport extérieur venu travailler dans le service de maison¹⁷.

Tableau 2 : Effectif des personnes dont l'âge exact est connu

Entre parenthèses figurent les pourcentages représentés par les différentes classes d'âge au niveau de l'ensemble de la population.

Age	Hommes			Femmes		
	0-16 ans	16-60	+ de 60	0-14	14-50	+ de 50
% de l'effectif total considéré	77 13,4 (16,1%)	183 31,9 (25,4%)	30 5,2 (5%)	57 9,9 (13,7%)	161 28 (29%)	66 11 (10,7%)
	290 50,5 % (46,6%)			284 49,5 % (53,4%)		
		574 (35,3%)				

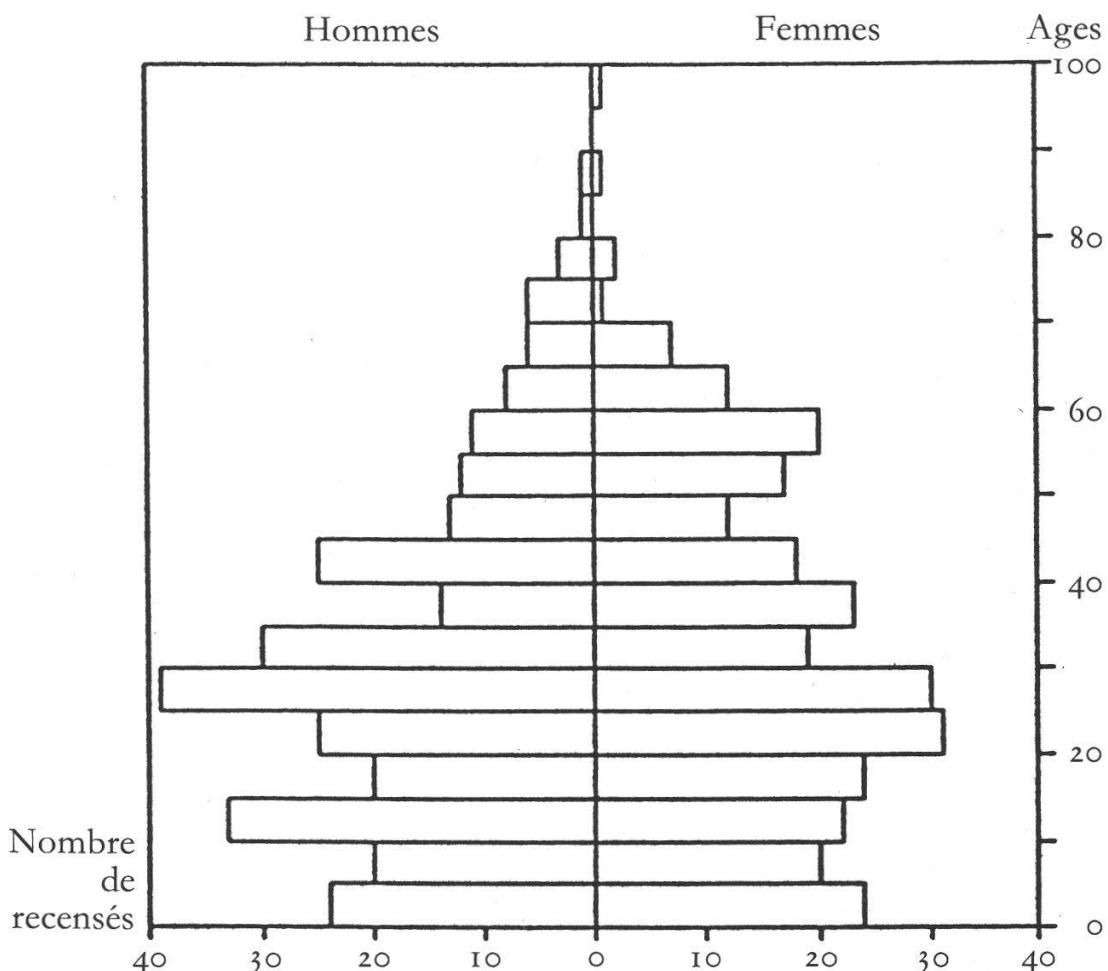
Elaborée à partir de 35,3% de la population seulement¹⁸, la pyramide des âges n'en est pas moins significative. La comparaison de l'importance relative des classes d'âge au niveau de l'effectif considéré et au niveau du chiffre global montre en effet que ce graphique, à condition de pratiquer les pondérations nécessaires, révèle des caractéristiques propres à l'ensemble de la population.

On constate la supériorité attendue du sexe féminin dans les classes d'âge avancé, alors même que sur l'ensemble de l'échantillon les femmes sont en minorité, contrairement à ce que nous

¹⁷ Voir plus bas, p. 160.

¹⁸ L'effectif peu important a permis de travailler avec des unités et non des pourcentages. Il correspond aux Nyonnais recensés par deux des trois secrétaires et habitant pour une partie en dehors des murs.

Graphique : pyramide des âges. 1764



observons pour la population totale de Nyon. Le fort contingent des femmes de 20-30 ans plus particulièrement est à mettre en rapport avec le nombre élevé de servantes que compte Nyon : elles y constituent plus de 12% de la population adulte¹⁹. L'égalité des sexes chez les enfants est aussi sans surprise. Par contre, l'excédent des garçons âgés de 10 à 15 ans est difficilement explicable, peut-être indique-t-il simplement les limites d'une étude fondée sur un effectif très réduit... L'élargissement nettement perceptible au niveau des classes actives témoigne d'une importante immigration, temporaire ou définitive, autant masculine que féminine.

¹⁹ Voir plus bas, p. 160.

I.3. Bourgeois et habitants

On le sait, sous le régime bernois, la population d'une localité se divise en deux catégories juridiques, les bourgeois et les habitants. Les premiers jouissent de prérogatives tant économiques que politiques. Ils ont seuls accès aux Conseils, autorités communales d'alors.

Tableau 3 : Répartition juridique de la population nyonnaise (chefs de famille). 1764²⁰

Statut juridique	Nombre de chefs de famille	%
Bourgeois	152	36,9
Habitants	260	63,1
	412	100

Ces pourcentages ne concernent que les chefs de famille. Les résultats obtenus ne peuvent dès lors refléter exactement ce qu'il en est pour l'ensemble de la population. En effet, si tous les membres d'une famille habitante appartiennent également à la même catégorie juridique, il n'en va pas ainsi dans un foyer bourgeois où la servante, le domestique ou l'ouvrier pensionnaire ne possèdent pas la bourgeoisie²¹. Or, parmi les 152 familles bourgeoises, 56 comptent en tout cas une servante et on trouve au moins un ouvrier, un domestique ou une servante dans 65 d'entre elles.

On peut parvenir à une estimation plus fine de l'importance relative des deux groupes au niveau de l'ensemble de la population en ajoutant au nombre des habitants tous les ouvriers, valets et servantes recensés dans les foyers bourgeois. En procédant ainsi, les habitants et les bourgeois représentent respectivement 67% et 33% des Nyonnais. Cette proportion très élevée d'habitants reflète le caractère urbain de Nyon et sans doute aussi sa bonne conjoncture économique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

²⁰ D'après ACN, GA orange, «Etat général... 1764».

²¹ Famille entendue donc au sens large et comprenant les ouvriers, pensionnaires et domestiques.

I.4. *Apports extérieurs: Nyon pôle d'attraction régional*

Tableau 4: Origine des habitants et habitants bourgeois d'autres communes.
1764²²

- A) Nombre total des chefs de famille sans indication quant à leur bourgeoisie ou bourgeois d'un autre commune: 260 (100%)
- B) Nombre de ceux dont l'origine est attestée: 100 (38,5%)

		A	B		
Suisses:	Etat de Berne	12	14	26	
	Autres	12	2	14	40
Etrangers:	Allemagne	2	—	2	
	France	52	—	52	
	Savoie	6	—	6	60
		84	16	100	100

Détail des habitants d'origine suisse, 40% du total:

- part des ressortissants du Pays de Vaud par rapport à l'ensemble des sujets de LL.EE.: 23/26 (88,5%);
- part des personnes originaires du bailliage de Nyon: 9/26 (34,6%);
- part des bourgeois d'une autre commune par rapport au total des Suisses: 16/40 (40%).

Détail des habitants d'origine française, 52% de l'ensemble:

— provenance inconnue:	28 (58,8%)
— Pays de Gex:	10 (19,2%)
— Bourgogne:	5 (9,6%)
— Dauphiné:	3
— Poitou	2
— Bretagne:	1
— Paris:	1
— Provence:	1
— Vivarais:	1
	52 (100%)

²² *Ibid.*, n. 20, complété par des recensements partiels, ACV, Ea 80/1-7. Seuls les chefs de famille pour lesquels il est dit que c'est eux et non leurs parents qui se sont installés dans la ville ont été pris en considération.

Les chefs de famille habitants à la provenance attestée sont au nombre de 100, soit 38,5 % du total des habitants²³. La proportion d'étrangers (60%) est très importante, ce d'autant plus qu'il n'a été tenu compte que de l'immigration récente. La géographie des apports témoigne bien de la position particulière de la ville, excentrique par rapport au reste du Pays de Vaud, à deux pas du Pays de Gex et de la Franche-Comté. La proximité joue un rôle prioritaire : Gessiens, Bourguignons, Savoyards et Vaudois constituent un fort contingent d'immigrés. Approfondissons.

35 chefs de famille, soit 54,7% du groupe considéré ici²⁴, proviennent d'une zone comprise dans un rayon de 50 kilomètres. Parmi eux, 20 sont venus d'une localité éloignée de moins de 25 kilomètres. 29 autres (45,3%) sont originaires d'un lieu situé au-delà de la limite des 50 kilomètres. Les personnes provenant d'une commune distante de moins de 50 kilomètres sont sans doute plus nombreuses, car il se trouve assurément des ressortissants du Pays de Gex (près du cinquième des Français de souche) parmi les Français sans origine précise.

Le statut de petit centre régional que confèrent ces chiffres à la ville de Nyon est encore plus marqué si l'on considère les aires de recrutement des employés nyonnais travaillant dans le service de maison ou dans l'artisanat.

L'origine géographique de ce groupe est plus mal connue que celle des chefs de famille habitants, le recensement de 1764 n'indique la provenance que de 63 des 211 employés (29,9%)²⁵. Assurément une étude portant sur moins d'un tiers d'un effectif peut ne pas fournir des données valables pour l'ensemble. Dans ce cas cependant, la netteté de certaines tendances, ainsi qu'on va le voir, suggère qu'elles pourraient être difficilement infléchies si l'on considérait la totalité des employés.

²³ L'origine, ancienne ou récente, des chefs de famille bourgeois n'est pas indiquée.

²⁴ 28 chefs de famille habitants étant d'origine française sans qu'une localisation plus précise soit donnée, il n'est pas possible d'en tenir compte ici. Cas identique pour 4 Bourguignons sur 5 et 4 Savoyards sur 6. L'analyse porte donc sur 65 % des personnes à l'origine attestée.

²⁵ Le recouplement avec d'autres sources est ici difficile puisque 74,5 % des servantes sont recensées sans leurs nom et origine; 43,9 % des ouvriers et 40 % des valets et domestiques sont dans le même cas.

*Tableau 5: Origine des employés nyonnais
(servantes, domestiques, ouvriers) 1764*

			%	%
Suisses:	Etat de Berne sans le bailliage de Nyon	33	52,4	
	Bailliage de Nyon	14	22,2	84,1
	Autres	6	9,5	
Etrangers:	Allemagne	2	3,2	
	France	5	7,9	15,9
	Savoie	3	4,8	
		63	63	100
				100

Les ressortissants de l'Etat de Berne représentent 74,6% du total, soit 47 individus sur 63. Parmi eux, 43 sont des Vaudois, dont au moins 36 sont originaires de La Côte ou du pied du Jura, soit 56,7% de l'ensemble des employés²⁶. L'effectif étudié ici se compose de 25 ouvriers, 21 servantes et 17 valets et domestiques.

On ne connaît l'origine que de 25 des 66 ouvriers et ouvrières que compte Nyon en 1764; ils sont en majorité suisses (19/25) et la plupart ressortissants de l'Etat de Berne (16) et plus particulièrement du Pays de Vaud; dans ce dernier groupe, 5 proviennent du bailliage de Nyon, soit 20% des ouvriers dont l'origine est attestée. Parmi les étrangers, on dénombre 3 Français, 2 Allemands et 1 Savoyard.

La proportion de valets et domestiques dont la provenance est connue est plus élevée: 17 sur 30. La très grande majorité est composée de Suisses: 15 sur 17, 1 Français et 1 Savoyard constituant le faible apport étranger. Les Suisses sont avant tout originaires des régions placées sous la souveraineté de LL.EE. (13/15), presque tous du Pays de Vaud (12/13), le bailliage de Nyon n'en fournissant que 3.

²⁶ Il n'est pas tenu compte de 3 employés originaires du Pays de Vaud, sans autre précision.

On ne compte que 21 servantes sur 115 dont l'origine est mentionnée dans le recensement de 1764. 19 d'entre elles sont suisses, toutes, à une exception près, ressortissantes de l'Etat de Berne. Parmi elles, 16 viennent du Pays de Vaud et plus précisément de La Côte et du pied du Jura, 6 d'entre elles provenant de villages situés dans le bailliage même.

Notons, au niveau de l'effectif total des employés à l'origine attestée, l'apport assez modeste du bailliage de Nyon, à savoir 14 individus sur 63, et la faible proportion de Français, 7,9% (5/63), à comparer avec le très important pourcentage (plus de la moitié) qu'ils représentent dans la catégorie des chefs de famille habitants dont la provenance est connue²⁷.

Sur le plan de l'éloignement géographique, au moins 57,7% des personnes employées à Nyon proviennent d'une localité située à moins de 25 kilomètres²⁸; 68,5% d'entre elles au moins sont originaires d'une zone située à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres²⁹.

Les employés nyonnais sont avant tout de souche campagnarde (37/52)³⁰. Nuançons. Une très grosse majorité des valets et domestiques (84,6%) ainsi que des servantes (84,2%), travailleurs sans qualification, viennent de la campagne. L'origine des ouvriers et ouvrières, qu'ils soient horlogers, tailleurs, tisserands ou cordonniers, est plus partagée puisqu'ils sont pour près de la moitié d'entre eux de provenance urbaine. Le constat est sans surprise.

60% et 15,9%, tels sont les pourcentages respectifs des chefs de famille habitants et des employés qui ne sont pas des Confédérés. L'enracinement des deux groupes dans le tissu social nyonnais étant très différent, on observe que les étrangers venus s'installer à Nyon, mariés et ayant le plus souvent des enfants, l'ont fait dans l'intention d'y demeurer durablement. Les Suisses, eux, prédominent largement dans l'effectif des ouvriers, domestiques et servantes, gens d'une plus grande mobilité sociale. Célibataires, vivant en chambre chez leur employeur, leur intégration dans la communauté est limitée.

²⁷ Voir le tableau 4, p. 138.

²⁸ 29 sur 53; pour 10 des 63 employés, il n'est pas possible de savoir s'ils proviennent de cette aire géographique ou de plus loin.

²⁹ 37 sur 54; même raison que ci-dessus.

³⁰ Pour 11 d'entre eux, il n'est pas possible de déterminer s'ils sont d'origine urbaine ou campagnarde.

I.5. *Emigration*

Si une part importante de la population nyonnaise se constitue par des apports extérieurs, elle subit par contre des pertes dues à l'émigration.

Entre 1754 et 1764, 84 personnes au moins ont quitté la ville, en majorité des femmes (48). Parmi les 36 hommes, 16 se sont engagés dans le service étranger³¹. Durant ce même laps de temps, 9 hommes (dont 5 soldats) et une seule femme sont rentrés après avoir tenté leur chance ailleurs³².

On constate qu'une fois parties, les femmes ne reviennent pratiquement plus; il arrive souvent qu'elles se fixent par le mariage dans l'endroit où elles ont émigré. Ainsi, entre 1754 et 1764, 12 Nyonnaises se sont mariées à Genève³³. Dans le même temps, 12 y ont trouvé un emploi dans le service de maison³⁴. 24 jeunes Nyonnaises se sont donc installées à Genève au cours de cette décennie; en admettant que cette émigration ait constamment connu le même rythme, elles seraient plus de 150 à l'avoir fait depuis le début du siècle³⁵. En réalité, elles furent sans doute moins nombreuses, mais cette catégorie d'émigrants fut néanmoins de loin la plus importante. Genève attire également les hommes, mais dans une moindre proportion: 4 s'y sont établis durant ces mêmes dix années³⁶; entre 1685 et 1790, ils furent au moins 61 à quitter Nyon pour le bout du lac³⁷.

³¹ ACV, Ea 2/2, cahier pour la paroisse de Nyon, tableau 4; on retrouve 6 des 16 militaires dans le recensement de 1764; à noter qu'il s'agit en majorité d'officiers.

³² *Ibid.*, tableau 5.

³³ BCU, C 460, *Rapports statistiques adressés au gouvernement de Berne sur les paroisses du Pays de Vaud en 1764*, t. 2, p. 16.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Estimation aléatoire, le nombre des départs pouvant fortement varier d'une année à l'autre (en outre, il n'est pas établi qu'il s'agit de 24 personnes différentes), ainsi que le montrent les chiffres donnés par PERRENOUD qui a noté 17 Nyonnaises inégalement réparties sur 16 années prises entre 1700 et 1772: 2 entre 1700 et 1704, 6 entre 1725 et 1727, 1 seulement entre 1745 et 1749, par contre 8 entre 1770 et 1772 uniquement, ALFRED PERRENOUD, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Etude démographique*, thèse, Genève, 1979, cartes p. 276-277. PERRENOUD a noté seulement les femmes qui se sont mariées à Genève et non l'ensemble de celles qui s'y sont établies.

³⁶ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 16.

³⁷ A. PERRENOUD, *op. cit.*, carte p. 300.

Genève est pour Nyon ce que celle-ci est pour son arrière-pays, un centre urbain attractif. Aux dires du pasteur qui rédige le cahier nyonnais des *Rapports statistiques* de 1764, des «salaires considérables» suscitent le départ d'une grande partie des ouvriers et domestiques de la ville. Comme ils ne reviennent pas au pays pour dépenser leur argent, cette perte de main-d'œuvre demeure sans compensation. Les rares qui rentrent ont perdu «sagesse et honneur»³⁸.

S'il ne s'agit certes pas d'une véritable hémorragie des forces vives de Nyon (on peut estimer à au moins 200 les personnes parties depuis le début du XVIII^e siècle), l'évolution démographique de la ville est cependant fortement tributaire de la proximité de Genève. Nous avons vu que 84 Nyonnais ont quitté leur ville au cours de la décennie 1754-1764; parmi eux, 16 se sont engagés dans les régiments suisses au service d'Etats étrangers. Sur les 68 restants, 28 sont partis pour Genève. La destination des 40 derniers est inconnue; on peut cependant penser que quelques-uns d'entre eux ont tenté leur chance hors du Corps Helvétique, alors que d'autres se sont également établis à Genève. Dès lors, les personnes qui ont émigré au bout du lac doivent représenter pas loin de la moitié des Nyonnais partis pour des destinations suisses.

Nous n'avons pas trouvé, dans le cadre de cette étude, de documents d'ordre privé attestant que les Nyonnais établis à Genève maintiennent des contacts avec leur lieu d'origine, mais sans doute sont-ils nombreux à le faire. Il y aurait assurément dans ce dossier des éléments permettant d'évaluer l'influence de l'agitation politique et sociale genevoise de la fin du siècle sur une petite ville sujette de l'Etat de Berne.

Présence de Genève donc, mais absence de Lausanne. Nulle mention de la cité vaudoise dans les sources comme destination pour les Nyonnais en quête de changement. Deux fois plus éloignée, quoique faisant partie du même Etat, trois fois moins peuplée et donc schématiquement trois fois moins attractive, elle ne peut rivaliser avec Genève.

Ces liens étroits entre Nyon et la ville du bout du lac ne sont donc pas une réalité exclusivement contemporaine. Nous verrons plus bas d'autres aspects de leurs relations.

³⁸ *Ibid.*, n. 36; le pasteur ne quantifie pas le phénomène.

I.6. Conclusion

Soulignons d'abord la fragilité de certains des constats qui précédent. Les effectifs sur lesquels porte l'analyse sont, on l'a vu, souvent réduits. On se trouve donc sur un terrain peu solide. Sur cette base quelque peu étriquée, osons cependant quelques affirmations.

Agglomération comptant à peine plus de 1600 habitants en 1764 et environ 1900 en 1799, Nyon n'en est pas moins une ville. La composition de sa population l'atteste.

On a observé en premier lieu que les femmes adultes représentent un pourcentage élevé (près de 40 %); c'est là un trait caractéristique des populations urbaines sous l'Ancien Régime. Il apparaît en outre que la ville se développe grâce à d'importants apports extérieurs, en témoigne la forte proportion des nouveaux venus (Suisse et étrangers) parmi les chefs de famille habitants, en témoigne aussi le fait que beaucoup d'employés viennent d'ailleurs. Quelques traits qui indiquent bien que Nyon est un pôle urbain, modeste certes, mais capable de remplir la fonction de marché de l'emploi, ce que seule une ville peut faire.

Conséquence de tout cela, les Nyonnais de vieille souche sont en petite minorité. Ne les réduisons cependant pas au seul tiers de la population constitué par les bourgeois, la bourgeoisie est chère et nombreux sans doute sont les habitants installés depuis plusieurs générations qui n'ont pu l'acquérir.

Donc, démographiquement, une ville. Et économiquement?

II. ÉCONOMIE

II.1. *Les sources*

Le recensement d'octobre 1764 est la seule source récapitulative qui permette de déterminer la répartition professionnelle de la population de Nyon de la fin de l'Ancien Régime, les deux recensements datant de l'Helvétique étant, comme on l'a vu, totalement inutilisables à cet égard³⁹. L'analyse du recensement de 1764, com-

³⁹ Voir p. 132-133.

plétée par celle d'autres sources donnant des informations moins systématiques, sert de base à cette présentation de l'économie nyonnaise.

II.2. Généralités

Seul document valable portant sur l'ensemble de la population, le recensement de 1764 n'en est pas moins incomplet; on le sait⁴⁰, il comporte de nombreuses lacunes, parmi lesquelles le fait que beaucoup d'adultes de sexe masculin sont enregistrés sans leur profession; elle n'est indiquée de façon satisfaisante que pour 59,2% d'entre eux (293/495). Des recoupements avec d'autres sources (registres de notaires, d'état civil et recensements partiels)⁴¹ permettent cependant de connaître l'activité de 71,3% de ce groupe (353/495)⁴².

Parmi les 142 hommes dont la vocation reste inconnue, 27 vivent chez leur père dont le métier est attesté; ils exercent vraisemblablement la même profession que lui, mais cela demeure hypothétique. Le dépouillement de registres notariaux révèle des sources de revenus pour quelques-uns des 115 restants, sans que l'on sache s'il s'agit là de leur revenu principal ou d'apports secondaires⁴³. Les *Rapports statistiques* de 1764 signalent en outre que des familles non bourgeoises vivent de rentes qu'elles tirent, les unes d'Angleterre, les autres de Hollande, de Paris ou de Genève, sans donner aucune précision quant au nombre de ces

⁴⁰ Voir p. 132.

⁴¹ ACV, Ea 80/1-7; Eb 91/3-6; Dm 1/1 et 6/1. Il est certain que le dépouillement systématique des registres de tous les notaires nyonnais, entre autres sources, portant sur la seconde moitié du XVIII^e siècle permettrait d'affiner encore davantage la connaissance de la répartition professionnelle de la population de Nyon.

⁴² On connaît en outre le métier de deux mineurs. Le métier des ouvriers n'est la plupart du temps pas indiqué. Ils sont tous pensionnaires. Il est probable, même si ce n'est peut-être pas systématiquement le cas, qu'ils habitent chez leur employeur; aussi leur attribuons-nous la profession du chef de famille chez qui ils logent.

⁴³ Dans ces registres figurent notamment des contrats d'abergement de domaines agricoles, viticoles et d'une tuilerie leur appartenant. On trouve également, parmi les abergataires, des personnes à la profession attestée et qui par là dégagent des revenus supplémentaires.

familles⁴⁴. Il y a là en tout cas une nouvelle manifestation des liens qui unissent Nyon et Genève dans divers domaines. 3 hommes sans travail ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins pour des raisons de déficience mentale ou de handicaps physiques. Dans le solde figurent encore 3 ouvriers non qualifiés et 3 personnes signalées comme «gagnant leur vie» (*sic*) sans autre précision. 48 sur les 106 restants sont de famille bourgeoise, 7 siègent au Conseil des 24 et 2 au Conseil des 12⁴⁵.

508 Nyonnais au moins, hommes et femmes confondus, ont une source de revenus, soit 44,6% de la population adulte⁴⁶. Les femmes représentent 28,3% de l'ensemble (144/508), la plupart, soit 80,5%, travaillant dans le service de maison.

Le secteur primaire entre pour 9,3% dans ce total, le secondaire pour 43,1%, et le tertiaire pour 47%. Si l'on veut obtenir une image plus fine de la répartition professionnelle de la population nyonnaise, il faut subdiviser ce dernier secteur en deux parties, l'une regroupant les activités comprises de nos jours dans le tertiaire (services, administration, commerce, etc.), et l'autre se limitant au personnel de maison : la répartition est dès lors la suivante : secteur primaire 9,3%, secteur secondaire 43,1%, services, administration, commerce, etc., 19,3%, et domesticité 27,8%⁴⁷.

II.3. Secteur primaire

Les 47 Nyonnais qui travaillent dans le secteur primaire se répartissent ainsi : 2 amodiataires, 2 boveirons, 6 grangers⁴⁸, 1 laboureur, 4 jardiniers, 29 vigneron et 3 pêcheurs⁴⁹.

⁴⁴ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 23.

⁴⁵ Concernant les revenus de quelques membres des Conseils, voir plus bas, p. 149 et 156.

⁴⁶ 506 personnes sur 1139, deux hommes au métier attesté étant âgés de moins de seize ans.

⁴⁷ Pour le détail des effectifs féminins et masculins dans ces secteurs, voir tableau 6, page suivante.

⁴⁸ Boveiron : alors berger des vaches, actuellement synonyme de garçon d'écurie ; granger : fermier, métayer ; amodiataire : signifie alors granger ; de nos jours : personne s'occupant d'un troupeau sur un alpage.

⁴⁹ Deux vigneron sont également tonneliers.

Tableau 6: Activités professionnelles. 1764

	Total	%	Hommes	%	Femmes	%
Agriculture	15	3	15	100	—	—
Viticulture	29	5,7	29	100	—	—
Pêche	3	0,6	3	100	—	—
Total secteur primaire	47	9,3	47	100	—	—
Pierre	4	0,8	4	100	—	—
Terre glaise	2	0,4	2	100	—	—
Métallurgie (divers)	3	0,6	3	100	—	—
Fer, fonderie	7	1,4	7	100	—	—
Horlogerie, orfèvrerie	38	7,5	38	100	—	—
Bois	22	4,3	22	100	—	—
Cuir	63	12,4	62	98,4	1	1,6
Industrie textile	27	5,3	23	85,2	4	14,8
Industries du bâtiment	22	4,3	22	100	—	—
Industries alimentaires	23	4,5	22	95,7	1	4,3
Main-d'œuvre non qualifiée	8	1,6	6	75	2	25
Total secteur secondaire	219	43,1	211	96,3	8	3,7
Commerce	35	6,9	19	54,3	16	45,7
Transports et communications	13	2,6	11	84,6	2	15,4
Hôtellerie	3	0,6	3	100	—	—
Administration	4	0,8	4	100	—	—
Justice (magistrats)	4	0,8	4	100	—	—
Professions juridiques	6	1,2	6	100	—	—
Santé	5	1	4	80	1	20
Enseignement	3	0,6	3	100	—	—
Culte	5	1	5	100	—	—
Militaire	7	1,4	7	100	—	—
Culture et divertissement	1	0,2	1	100	—	—
Service de maison	141	27,8	25	17,7	116	82,3
Rentiers*	12	2,4	11	91,7	1	8,3
Total secteur tertiaire	239	47**	103	43,1	136	56,9
Assistés et infirmes	3	0,6	3	100	—	—
Totaux	508	100	364	71,7	144	28,3

* assurément beaucoup plus nombreux

** pourcentage de l'ensemble du secteur, sans adjonction des pourcentages représentés par chacune des professions

Parmi les 9 agriculteurs recensés, 6 au moins cultivent des terres qui ne leur appartiennent pas. L'un des grangiers s'occupe du domaine de deux sœurs célibataires bourgeois de Nyon. Un amodiateur et un second granger travaillent sur les terres d'une grande famille de la région, mais ne résidant pas en ville. Un autre granger est sur le domaine du banneret d'alors, Louis-Théodore de la Fléchère, seigneur de Grens, hameau situé non loin de Nyon. Un quatrième granger cultive les terres d'un membre du Conseil des 24, capitaine pensionné au service du roi de Sardaigne. Le cinquième est fermier du seigneur de Prangins. On ne sait si le laboureur est propriétaire des terres dont il s'occupe, mais par définition c'est sans doute le cas. Sa situation est quoi qu'il en soit qualifiée d'aisée dans un recensement partiel de 1762⁵⁰, appréciation confirmée seize ans plus tard puisqu'il vit de ses rentes en 1778⁵¹.

Fermier de domaines importants ou laboureur cossu⁵², le paysan nyonnais semble jouir d'une bonne condition. Elle ne paraît cependant pas être représentative de la situation générale de l'agriculture dans la région.

Selon Durand, le sol n'est pas très riche et les récoltes médiocres⁵³. La région manque alors d'arbres fruitiers et donc de feuilles pour les litières, d'où pénurie de fumure pour les champs⁵⁴. Ceux-ci, trop humides pour la plupart, sont mal exploités, faute de main-d'œuvre: les ouvriers de campagne ne restent pas longtemps dans la région et s'en vont à Genève, où ils trouvent des emplois urbains plus rémunérateurs⁵⁵.

Le rendement des champs est particulièrement faible: 3 grains récoltés pour 1 semé dans les années moyennes⁵⁶, de sorte que

⁵⁰ ACV, Ea 80/1.

⁵¹ *Ibid.*, Ea 80/3.

⁵² Trente-quatre ans plus tard, en 1798, les propriétés foncières des La Fléchère de Grens sont estimées à 48 000 £; ACV, GD 246/1. Leur valeur les place parmi les plus importantes du canton, G.-A. CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, thèse, Lausanne, 1949, p. 58.

⁵³ F.-J. DURAND, *Statistique élémentaire ou Essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse*, Lausanne, 1795-1796, t. 2, p. 265, t. 3, p. 15.

⁵⁴ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 13.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 14.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 17; G.-A. CHEVALLAZ, *op. cit.*, p. 97, donne un rapport moyen de 6/7 à 1 pour le Pays de Vaud.

Nyon, Eysins et Signy, deux hameaux faisant partie de la paroisse de Nyon, ne produisent pas le quart des céréales nécessaires à leur ravitaillement⁵⁷.

Les champs s'étendent sur 522 poses⁵⁸, 39 (7,5%) sont qualifiées de «bonnes» par le pasteur, 235 (45%) de «moyennes» et 248 (47,5%) de «mauvaises». Les prés totalisent 374 poses, dont 33 (8,8%) sont classées dans la première catégorie, 119 (31,8%) dans la seconde, et 222 (59,4%) dans la troisième⁵⁹.

Les agriculteurs résidant à Nyon même n'étant pas assez nombreux pour cultiver ces 896 poses, les particuliers qui possèdent des terres les confient à des villageois des alentours; cela ne va pas sans créer des difficultés puisque ceux-ci réservent pour leur propre domaine les périodes favorables aux différents travaux ou ne les effectuent pas correctement⁶⁰.

Ces quelques informations indiquent que le paysan des environs de Nyon n'est guère aisé et se voit contraint de se contenter du minimum, ainsi que l'observe le pasteur qui rédige les *Rapports statistiques*. Il note en effet que dans les milieux agricoles, on est frugal dans ses repas et simple dans son habillement et son ameublement. Il résume ses commentaires en une phrase: «La pauvreté est en général le partage du paysan.»⁶¹

Cependant, la terre, possédée en surface importante, permet de vivre très correctement puisque c'est d'elle que la plupart des notables nyonnais tirent une importante partie de leurs revenus; elle en est même l'unique source pour la majorité des membres des Conseils⁶².

Ces citadins aisés, dans un mouvement que l'on retrouve dans de nombreuses villes sous l'Ancien Régime, ont acquis des terres agricoles à l'extérieur du territoire communal. Ainsi à Eysins, quel-

⁵⁷ *Ibid.*, n. précédente; Nyon est dans la même situation que les autres villes vaudoises, G.-A. CHEVALLAZ, *op. cit.*, p. 104.

⁵⁸ Pose vaudoise de 4300 m², G.-A. CHEVALLAZ, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁹ *Ibid.*, n. 54, p. 19; la classification floue adoptée par le pasteur permet au moins de constater que seule une petite minorité de ces terres offrent un rendement satisfaisant.

⁶⁰ Alors que le recensement de 1764 énumère 9 paysans, les *Rapports statistiques* n'en signalent que 6, 3 en ville et 3 dans le reste de la commune, BCU C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 13-14.

⁶¹ *Ibid.*, p. 14.

⁶² *Ibid.*, p. 12 et 18.

ques Nyonnais possèdent la moitié des 351 poses de vignes, prés et champs de ce hameau⁶³. On reconnaît là, à une moindre échelle, cette fierté que procurent au patriciat bernois la possession de biens fonciers et l'exercice des charges de la magistrature. Cette propension à adopter le mode de vie de l'aristocratie souveraine est largement répandue parmi les notables des petites villes vaudoises⁶⁴.

Selon Anne-Marie Piuz, cependant, si la constitution d'un capital foncier est la motivation première de toute épargne pour les citadins roturiers, il ne faut pas pour autant l'attribuer au seul désir de prestige et d'ascension sociale. Des raisons purement économiques telles que l'attrait pour les placements sûrs et l'assurance de pouvoir disposer de ses propres sources de ravitaillement en cas de disette sont à la base de cette emprise bourgeoise sur la campagne. La ville est ainsi dépendante de son arrière-pays, elle subsiste et se développe par de constants prélèvements sur la périphérie rurale où elle place ses capitaux⁶⁵.

Mentionner que Nyon compte 4 jardiniers n'est pas sans importance. Représentants d'un artisanat d'agrément, ils témoignent, au même titre que le nombre élevé de domestiques et de servantes⁶⁶, de l'aisance de la population. Ils ne sont d'ailleurs pas assez nombreux pour répondre à toutes les commandes des Nyonnais; vers 1760, ceux-ci dépensent en effet annuellement environ 8000 £ auprès de jardiniers genevois⁶⁷. Genève n'attire ainsi pas uniquement les ressortissants de Nyon, mais draine aussi une partie de son argent⁶⁸. Il y a là un indice supplémentaire de cette présence genevoise dont nous verrons plus bas d'autres aspects.

⁶³ *Ibid.*, p. 12 et 21.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 25-26. Ce phénomène de mimétisme entre notables de petites villes et aristocratie souveraine des grandes villes (à l'échelle helvétique) se vérifie au niveau de l'ensemble de la Suisse, FRANÇOIS DE CAPITANI, *Vie et mort de l'Ancien Régime (1648-1815)*, dans *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, 1983, t. 2, p. 120.

⁶⁵ ANNE-MARIE PIUZ, *Les relations économiques entre les villes et les campagnes dans les sociétés préindustrielles*, dans *Villes et campagnes, XV^e et XX^e siècles*, Lyon, 1977, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, p. 26.

⁶⁶ Voir plus bas, p. 160.

⁶⁷ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 5. Le montant est très élevé; à titre de comparaison, le collège de Nyon, bâtiment remarquable pour l'époque comportant deux étages, achevé en 1792, a coûté un peu plus de 20 000 £, *Ce cher collège de Nyon*, ouvrage collectif, Nyon, 1978, p. 13.

⁶⁸ Il conviendrait à cet égard de mener une étude sur les rapports que les Nyonnais entretiennent avec la Banque genevoise.

Les vignerons nyonnais représentent à eux seuls 61,7% des travailleurs du secteur primaire, soit 29 sur 47⁶⁹.

Les vignes s'étendent sur 264 poses. Elles représentent 22,8% des terres cultivées; 25 poses seulement (9,5%) sont qualifiées de bonnes dans les *Rapports statistiques*, 59 (22,3%) de moyennes et 180 (68,2%) de mauvaises⁷⁰. Nous n'avons pas trouvé de documents, tels que plans ou cadastres, qui permettraient de connaître la répartition de la propriété de ce vignoble.

D'autres sources fournissent cependant des renseignements concernant cette branche de l'économie. Ainsi, des recensements partiels nous indiquent que quelques vignerons possèdent maison et fonds (aucune donnée quantitative)⁷¹. Ces documents, qui portent sur une durée de vingt-cinq ans, témoignent parfois de l'évolution de la situation financière des particuliers: tel vigneron qui a maison et terres en 1773 est qualifié de «pauvre» en 1778 et de «très pauvre» en 1785⁷². Il n'est cependant pas possible de savoir s'il s'agit là d'un cas particulier ou si le sort de cet individu reflète une détérioration plus générale du produit viticole vers la fin du siècle, ce qui paraît peu probable.

Autre donnée ponctuelle, un contrat d'abergement passé entre un vigneron de Nyon et un Genevois, propriétaire de vignes situées sur le territoire d'une commune voisine⁷³.

Ces quelques informations esquissent l'image de la situation des viticulteurs nyonnais. Beaucoup sans doute ont en propre quelques pièces de vignes, insuffisantes cependant pour assurer leur subsistance, ce qui les constraint à soigner celles de propriétaires citadins ou à pratiquer une activité annexe, à l'exemple de deux vignerons-tonneliers.

Les habitants de Nyon investissent en effet dans l'achat de parcelles viticoles. Les registres notariaux montrent que des cordonniers, des horlogers ou d'autres artisans font volontiers

⁶⁹ 15 d'entre eux ne sont pas d'origine nyonnaise (51,7%), 9 sont français de souche, dont 6 ressortissants du Pays de Gex.

⁷⁰ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 19.

⁷¹ ACV, Ea 80/1-7.

⁷² L'imprécision des deux appréciations empêche cependant de conclure à une nouvelle dégradation entre 1778 et 1785.

⁷³ *Ibid.*, n. 68, Dm 1/1; le dépouillement systématique des registres notariaux en révélerait d'autres.

l'acquisition de vignes. Il s'agit d'un placement sensiblement plus rentable que dans les terres à blé ou dans les prés. En effet, la vigne est en principe une culture de bon rendement⁷⁴, ainsi que l'atteste la comparaison des prix moyens des champs, prés et vignes à Nyon en 1764: respectivement 60, 240 et 320 £⁷⁵.

Derniers représentants du secteur primaire, les pêcheurs sont au nombre de trois en 1764⁷⁶. La situation de l'un d'eux est qualifiée d'aisée en 1762⁷⁷. Nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements les concernant. Leur effectif est faible. Une ville, peu importante certes, mais comptant tout de même alors plus de 1600 habitants, est susceptible d'en faire vivre davantage. A se demander si Nyon est bien située au bord du lac...⁷⁸.

II.4. *Secteur secondaire*

Nous n'allons pas détailler toutes les activités comprises dans le secteur secondaire, mais nous attacher à en dégager les traits les plus marquants.

Il faut relever en premier lieu le nombre élevé d'horlogers. Comptant 37 représentants (16,9 % du secondaire), l'horlogerie est le métier qualifié le plus pratiqué à Nyon. L'effectif est trop important en regard de la capacité du marché local. La proximité de Genève est à l'origine de la très forte représentation de cette profession. La majeure partie de ces artisans doivent produire en sous-traitance des pièces pour la Fabrique, alors que le solde satisfait la demande locale et régionale en produits finis.

En cette seconde moitié du XVIII^e siècle, Nyon, à l'image d'autres villes vaudoises comme Rolle, Morges, Lausanne ou Moudon, tente de s'affranchir de son statut de satellite producteur

⁷⁴ G.-A. CHEVALLAZ, *op. cit.*, p. 81.

⁷⁵ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 19; ces rapports de valeur ne sont peut-être pas valables pour l'ensemble du Pays de Vaud, il faut se rappeler que les terres arables de la région nyonnaise sont médiocres.

⁷⁶ Deux parmi eux sont d'origine française.

⁷⁷ ACV, Ea 80/1.

⁷⁸ Le fait est que d'autres Nyonnais doivent pêcher à l'occasion, sans en faire une profession, pour leur consommation propre.

de pièces détachées pour passer au rang de fabricant de montres finies et concurrencer Genève⁷⁹.

L'absence de dénomination plus précise que celle d'«horloger» dans le recensement de 1764 ne permet pas de déterminer l'importance relative des deux groupes mentionnés ci-dessus. On dénombre en tout cas deux marchands-horlogers, donc des gens qui produisent et diffusent des montres finies. On peut penser en outre que certains de ceux qui fabriquent des produits finis le font pour le compte de négociants genevois.

Ainsi, Genève, parallèlement au rôle qu'elle tient dans la démographie nyonnaise⁸⁰, influe également sur la part qu'occupent dans la ville certains métiers.

Les professions liées au cuir constituent un autre groupe quantitativement très important. Les cordonniers sont au nombre de 30, ce qui, au vu de la relative petitesse de la ville, peut surprendre, mais il faut se rappeler qu'ils assurent non seulement l'entretien des chaussures comme de nos jours, mais aussi leur fabrication. En outre, à l'instar des horlogers, ils travaillent sans doute également pour une clientèle genevoise. Nyon compte alors 21 tanneurs et 8 chamoiseurs⁸¹. Les métiers du traitement des peaux, s'ils sont bien représentés, ne semblent paradoxalement pas être très lucratifs. Le pasteur qui rédige les *Rapports statistiques* parle de la tannerie comme d'une profession de peu de profit. Selon lui, cette activité est grevée par la législation de LL.EE. qui ne facilite pas l'importation des matières premières, de provenance franc-comtoise⁸².

Trente ans plus tard, en 1794, on dénombre à Nyon six ateliers de tannerie et trois de chamoisage⁸³. Malgré ses difficultés, ce secteur paraît donc conserver sa place très en vue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est que si l'approvisionnement en peaux

⁷⁹ ANTONY BABEL, *Les métiers de l'ancienne Genève : Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*, Genève, 1916, p. 132-133. Dès 1745, Genève s'efforce d'enrayer cette concurrence en interdisant l'exportation de matériaux permettant à des artisans du dehors de finir des montres.

⁸⁰ Voir p. 143.

⁸¹ Le chamoisage consiste en la préparation des peaux destinées à la fabrication de culottes pour les cavaliers et les chasseurs, de gilets, de gants, etc.

⁸² BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 23.

⁸³ F.-J. DURAND, *op. cit.*, t. 4, p. 336.

semble entravé, d'autres facteurs sont plus favorables. Ainsi, l'eau de la région possède toutes les qualités nécessaires à son utilisation dans la tannerie⁸⁴.

La présence de bourreliers-selliers⁸⁵, de charrons, de forgerons, de maréchaux, d'un seiller⁸⁶ et de tonneliers, en tout 19 artisans qui fabriquent et entretiennent les outils de travail, au sens large, du secteur primaire, est significative. Elle montre que si Nyon est économiquement une ville par certains aspects, elle n'en conserve pas moins des traits typiques des bourgs campagnards tournés essentiellement vers l'agriculture.

Les métiers liés au travail du bois forment un autre groupement important du secteur secondaire, constitué pour près de la moitié par des charpentiers (10). Ceux-ci se consacrent entre autres à la construction et à l'entretien de bateaux, ce qui nous amène à penser que Nyon possède quand même un port... nonobstant le petit nombre de pêcheurs attestés⁸⁷! Outre les informations que nous donnent les sources, on trouve un indice indirect de ce genre d'activité dans la composition des familles de charpentiers et de bateliers : il arrive en effet souvent qu'un homme pratiquant l'une des deux professions ait épousé une jeune fille provenant d'une famille où l'on exerce l'autre.

Le textile (tisserands, tailleurs, chapeliers), l'alimentation (bouchers, meuniers, etc.) et le bâtiment (maçons, terrassiers, couvreurs) regroupent des métiers qui, au vu des effectifs, sont avant tout liés à une clientèle locale.

A la fin du XVIII^e siècle, Nyon compte temporairement une imprimerie. De peu d'importance (7 ouvrages seulement sortent de ses presses, des contrefaçons pour la plupart, pratique courante à l'époque), elle ne fonctionne que pendant quelques années, avant de se trouver confrontée à de grosses difficultés financières. Son fondateur, Jean-Louis Natthey, fils d'un horloger de la place, en obtient la concession auprès de LL.EE. au début de 1781 ; dès 1783,

⁸⁴ *Ibid.*, n. 82.

⁸⁵ Artisan qui fabrique toutes les pièces nécessaires au harnachement des bêtes de somme et de trait.

⁸⁶ Fabricant de récipients en bois.

⁸⁷ ACV, Bk 15, n° 38 bis, lettre du trésorier romand Steiguer, 13.2.1742.

les dettes s'accumulent et, en 1789, la maison, le matériel d'imprimerie et les autres biens de Natthey sont vendus aux enchères⁸⁸.

On ne quittera pas le secteur secondaire sans faire état de la fameuse manufacture de porcelaine. Son histoire est bien connue⁸⁹, il n'y a pas lieu de s'y attarder ici. Mentionnons cependant que, fondée en 1781, cette entreprise a employé jusqu'à trente-cinq personnes. Ne pouvant se contenter de la clientèle locale, elle a produit essentiellement pour l'exportation: au plus fort de son développement, elle a compté près de huitante revendeurs en Suisse et à l'étranger. La porcelainerie a connu bien des vicissitudes, les ventes ayant le plus souvent de la peine à suivre le rythme de la production. En tant que véritable manufacture de porcelaine, elle a cessé ses activités en 1813.

II.5. Secteur tertiaire

Nous abordons dans cette section les deux branches professionnelles les plus pratiquées au sein du secteur tertiaire: le commerce, bénéficiant pour une partie du transit des marchandises passant par Nyon, et le service de maison.

Les commerçants se divisent en deux groupes, les détaillants et les gens dont on ne connaît qu'indirectement le domaine d'activité. Les premiers sont au nombre de 11, soit un peu moins du tiers des commerçants attestés. Le petit commerce est avant tout en mains féminines (8/11). On sait qu'un des négociants recensés exerce son activité sur le port⁹⁰. Pour le reste, il faut se contenter de renseignements partiels.

⁸⁸ EUGÈNE OLIVIER, *Les Etrennes d'un médecin et leur imprimeur, J.-L. Natthey, de Nyon*, dans *Musée Gutenberg suisse*, 1944, no 1, p. 7-19, et R.-M. TÉCOZ, *L'imprimerie à Nyon au XVIII^e siècle: J.-L. Natthey, ses publications et leurs auteurs*, *ibid.*, 1966, no 3/4, p. 159-179.

⁸⁹ Elle est relatée par (entre autres) ALOYS DE MOLIN, *Histoire documentaire de la manufacture de porcelaine de Nyon*, Lausanne, 1904. Pour l'aspect artistique de la production, consulter, parmi les publications de l'auteur sur le sujet, EDGAR PELICHET, *Découvrir la porcelaine de Nyon*, Lausanne, 1973.

⁹⁰ Il s'occupe en tout cas de commerce de bois, puisqu'il en vend aux Conseils en 1764; ACN, A rouge, comptes communaux, t. 25, 1756-1769, p. 61.

Les *Rapports statistiques* de 1764 indiquent que quelques membres des Conseils tiennent des boutiques et vendent des marchandises au détail, ce qui leur assure un petit bénéfice leur permettant de vivre «honnêtement» (*sic*)⁹¹. Aucun des marchands, négociants ou commissionnaires déclarés ne remplissant une charge de conseiller⁹², Nyon compte donc davantage de détaillants que les 11 susmentionnés⁹³. Les *Rapports statistiques* font en outre état de 5 marchands-commissionnaires achetant sur le port du bois en provenance de Franche-Comté et le revendant à Genève avec un petit profit⁹⁴. Après le petit bénéfice des détaillants, voici le petit profit des commissionnaires, on ne semble pas faire fortune dans le commerce à Nyon... Sans doute ceux qui font des affaires fructueuses ne tiennent-ils pas à ce que cela se sache trop.

Il est nécessaire d'esquisser la position de Nyon dans le transit des marchandises au XVIII^e siècle pour établir le cadre des activités de certains de ses commerçants.

Le transport des marchandises provenant de la Suisse entière, ou de plus loin encore, et destinées à Genève se faisant depuis Morges par le lac, Nyon est préteritée. Par contre, la ville se situe au débouché, sur le Léman, d'un trafic commercial alimenté par la Franche-Comté et à destination de ou en provenance presque exclusive de Genève. C'est dans son port que se fait le transbordement des marchandises amenées par chars et passant par Saint-Cergue⁹⁵.

Le bois, comme on le verra, fournit une part importante de ce transit, mais on y trouve également des balles de laine genevoises

⁹¹ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 21.

⁹² Suivant les sources, une même personne peut être qualifiée de marchand, de négociant ou de commissionnaire, dénominations qui ne recouvrent pas les mêmes activités, les deux derniers n'ayant par définition pas de contact direct avec leurs marchandises.

⁹³ En 1764, le seul conseiller qui ne soit pas titulaire d'une seigneurie, officier pensionné, avocat, notaire ou sans profession déclarée est horloger; ACN, A bleu, manuaux des Conseils, t. 28, 1762-1766, liste des membres des 12 et 24, en tête de registre.

⁹⁴ BCU, C 460/2, cahier du bailliage de Nyon, p. 22-23; cette activité d'intermédiaire est contrariée par le fait que les Genevois viennent acheter directement leur bois à Nyon, *ibid.*, p. 14.

⁹⁵ Ce trafic emprunte une route qui, en 1769 en tout cas, n'est pas en trop bon état; ACV, Bn 6, «Rapport de la commission d'experts sur l'importation et l'exportation et le transit du marché», 1769.

envoyées en Bourgogne, des balles d'indiennes de Zurich pour la même destination ou encore des balles de drap bourguignon en partance pour Genève⁹⁶.

Nyon figure dès lors en bonne position parmi les villes de transit du Pays de Vaud. Ainsi, dans la première moitié du XVIII^e siècle, elle se place loin derrière Morges certes, mais au niveau d'Yverdon et devant Vevey et Ouchy, comme le montre le montant des revenus bruts des péages de ces localités, pris sur dix années, entre 1706 et 1751 (en florins): Morges: 566 827 fl.; Yverdon: 216 595 fl.; Nyon: 204 633 fl., et Ouchy: 103 662 fl. Le total des rentrées pour le Pays de Vaud s'élève pour ces dix ans à 1 461 127 fl.; la part de Nyon en constitue le 14%⁹⁷.

Le trafic commercial passant par Nyon connaît une très nette tendance à la baisse depuis le début du siècle: en 1706, le revenu des péages se monte à 29 746 fl., en 1732 à 21 444 fl. et, en 1751, à 15 760 fl. Morges est dans le même cas: 88 536 fl. de rentrées en 1706, 44 681 fl. en 1732, et 55 595 fl. en 1751, année marquant l'amorce d'une reprise.

Dans la seconde moitié du siècle, les deux villes connaissent des fortunes diverses, ainsi que l'atteste un état des revenus pris sur la décennie 1785-1795. Le produit des péages de Nyon augmente nettement pour atteindre 44 017 fl. en 1785/1786 et demeure à ce niveau par la suite, puisqu'il est encore de 41 210 fl. en 1795/1796. Il n'en va pas de même pour Morges dont les revenus, s'ils progressent quelque peu depuis 1751 pour se chiffrer à 64 493 fl. en 1785/1786, diminuent alors considérablement et ne se montent plus qu'à 37 029 fl. dix ans plus tard. Avec un total de 413 423 fl. pour cette période, Nyon figure au troisième rang des villes du Pays de Vaud, derrière Lausanne (898 115 fl.) et Morges (552 727 fl.), mais au niveau de Vevey (406 677 fl.), et devant Yverdon (288 948 fl.) et Moudon (113 699 fl.)⁹⁸.

Le montant des rentrées des péages d'une ville ne constitue pas un indice direct de sa prospérité. Cependant, en témoignant de

⁹⁶ *Ibid.*, Bn 26, «Projet d'un seul livre à tenir pour les halliers».

⁹⁷ *Ibid.*, Bn 15; total des revenus bruts des années 1706, 1709, 1715, 1725, 1732, 1737, 1744, 1745, 1750 et 1751.

⁹⁸ *Ibid.*, «Etat des revenus des Péages du Pays de Vaud de la Saint-Jean 1785 à la Saint-Jean 1795».

l'importance du trafic commercial qui transite par elle et qui y crée des emplois (marchands, aubergistes, métiers du transport, etc.), il contribue à éclaircir certains traits de son développement et, en particulier, sa conjoncture démographique. Dans cette perspective, il est intéressant de rappeler que Nyon et Morges voient leur population évoluer très différemment dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la première augmentant de près de 20% et la seconde diminuant de plus de 10%⁹⁹. Quels que soient les autres facteurs pouvant expliquer ces destins contrastés, il est indéniable que les tendances inverses qu'ont connues les flux commerciaux passant par ces deux villes sont à prendre en considération.

On l'a dit, le bois procure des ressources importantes aux péages de Nyon. Sur huit années prises entre 1715 et 1751, les taxes sur le bois rapportent près du 27% du total. Durant cette période, cependant, cette part diminue fortement: en 1725, elle représente encore plus de 42%, mais seulement 11% en 1751¹⁰⁰. L'état des revenus pour les années 1785-1795 ne donne que des totaux indifférenciés, aussi ne connaît-on pas la proportion de ce qui est dû au bois. Un rapport de la Chambre romande des péages indique en tout cas pour les premières années de la décennie 1770-1780 un revenu moyen dix fois supérieur à celui de 1751¹⁰¹. Mais, en 1779, une ordonnance souveraine, visant à mettre fin à un commerce illicite de bois suisse exporté clandestinement en Franche-Comté puis réintroduit en territoire helvétique comme bois français, interrompt pratiquement ce trafic. C'est en tout cas l'avis des Conseils: dans le mémoire qu'ils adressent à LL.EE. pour solliciter la révocation de cet arrêt, ils prétendent que les taxes sur le bois ne rapportent plus rien¹⁰².

Quelques données éparses permettent de se faire une idée du volume du bois transitant par Nyon.

En 1775, les Conseils évaluent ce qui passe annuellement par le port à l'équivalent de 84 000 planches¹⁰³. La Chambre romande des

⁹⁹ Voir p. 133-134.

¹⁰⁰ *Ibid.*, n. 97.

¹⁰¹ ACV, Bn 1, vol. 20, p. 165.

¹⁰² ACN, F bleu 394, «Mémoire concernant l'ordonnance de l'ILLUSTRE Chambre des Péages du 20^e aoust 1779...».

¹⁰³ ACV, Bk 15, n° 47.

péages estime, en 1780, qu'avant l'ordonnance de 1779 il y aboutissait 13 à 14 000 chars d'échalas et 30 à 40 000 chars d'autres marchandises en bois par année¹⁰⁴. Ces quantités sont considérables. En estimant à 45 000 chars le trafic annuel moyen, le total journalier des chars défilant dans les rues de la ville s'élève à environ 150¹⁰⁵. Le chiffre est supérieur à celui des transports par le Saint-Gothard, principale voie transalpine de l'époque, et rend compte de l'animation que connaît alors Nyon.

Tout cela témoigne bien de la position privilégiée de Nyon dans la géographie du commerce de bois pratiqué entre une Genève en pleine expansion, donc grande consommatrice de bois de construction et de chauffage, et les forêts du Jura suisse ou français, vastes réservoirs de matière première. Passage obligé, parce que lieu de rupture de charge, Nyon doit profiter de ce trafic.

Ainsi, le transit des marchandises, de quelque nature qu'il soit, est à même, de par son volume important, de fournir du travail aux Nyonnais: négociants, boutiquiers, commis des halles, «gagnedeniers»¹⁰⁶, bateliers, aubergistes ou autres.

Dès lors, on peut s'étonner que la ville ne compte que deux (!) personnes exerçant leur profession dans les transports, soit un charretier et un voiturier. En fait, le roulage est avant tout l'affaire des habitants de Saint-Cergue et des Francs-Comtois¹⁰⁷. Ceux-ci s'occupent sans doute aussi du transbordement, car parmi les recensés de 1764, il n'est fait mention daucun manutentionnaire¹⁰⁸. Le petit nombre d'aubergistes, ils ne sont que trois, surprend aussi.

Il se trouve cependant 9 bateliers en 1764 pour témoigner des activités portuaires de Nyon. Quelque vingt-cinq ans plus tard, le port abrite encore quatre grandes barques et une autre embarcation

¹⁰⁴ *Ibid.*, Bn 1, vol. 20, p. 157.

¹⁰⁵ Les jours ouvrables uniquement. L'estimation ne vaut que pour le trafic du bois, il faut encore y ajouter les voitures transportant d'autres marchandises.

¹⁰⁶ Manutentionnaires chargés du transbordement des marchandises, de leur pesage et de leur enregistrement.

¹⁰⁷ ACV, Bn 27, requête des communiers de Saint-Cergue en vue de conserver l'exclusivité du roulage entre leur village et Nyon.

¹⁰⁸ Cependant, des Nyonnais sans profession attestée travaillent sans doute plus ou moins régulièrement au transbordement des marchandises.

de moindre dimension. La répartition de leurs secteurs de desserte est un indice supplémentaire révélant que la ville est tournée beaucoup plus vers Genève que vers le reste du Pays de Vaud: quatre bateaux chargent les marchandises en provenance ou à destination du bout du lac, seul le cinquième assure la liaison avec d'autres ports du Léman¹⁰⁹.

Le personnel de maison, fort de ses 141 représentants, dont 116 femmes, soit 82,3% du total, est le groupement professionnel de loin le plus important de la ville; il représente 27,8% des Nyonnais qui ont une source de revenus¹¹⁰.

98 des 412 ménages de Nyon (23,8%) emploient une servante, un domestique ou une gouvernante; dans 78,6% des cas, il ne s'agit que d'une personne, le nombre le plus élevé pour un seul feu étant de 12, au service d'une comtesse française.

Le pourcentage des familles dans lesquelles on trouve du personnel de maison est à considérer comme un indice indirect de la prospérité d'une ville¹¹¹. Nyon, où il existe de la domesticité dans près du quart des ménages, jouit selon ce critère d'un niveau de vie assez élevé puisque Genève, réputée prospère, en compte dans 29% des foyers au milieu du XVIII^e siècle¹¹².

Pour nuancer cette affirmation, il faut établir la répartition des employés de maison.

83 d'entre eux (58,9%) travaillent pour des familles bourgeois, 58 pour des habitants. La comparaison des foyers bourgeois et habitants dotés de domesticité indique plus clairement la différence de niveau de vie: parmi les premiers, 37,5% emploient du personnel de maison, 15,8% parmi les seconds. Près de 10% des bourgeois ont plus d'un domestique à leur service, ce qui n'est le cas que pour 2,3% des habitants.

¹⁰⁹ ACV, Bb 32, t. 10, p. 282, arrêt du bailli de Bonstetten attribuant aux bateliers leur secteur d'activité, 1788.

¹¹⁰ Le personnel de maison représente 12,4% de la population adulte; 17,2% à Genève en 1788, A. PERRENOUD, *op. cit.*, p. 118.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 123.

¹¹² *Ibid.*

Tableau 7: Proportion de bourgeois et d'habitants dans les différentes professions. 1764

1. *Par secteur*

	Total	Bourgeois	%	Habitants	%
Secteur primaire	47	2	4,3	45	95,7
Secteur secondaire	219	47	21,5	172	78,5
Secteur tertiaire	239	41	17,2	198	82,8
Secteur tertiaire sans le service de maison	98	41	41,8	57	58,2

2. *Secteur secondaire (quelques activités)*

	Total	Bourgeois	%	Habitants	%
Bois	22	—	—	22	100
Cuir	63	17	27	46	73
Industries du bâtiment	22	3	13,6	19	86,4
Industries alimentaires	23	5	21,7	18	78,3
Horlogerie, orfèvrerie	38	18	47,4	20	52,6

3. *Secteur tertiaire (quelques activités)*

	Total	Bourgeois	%	Habitants	%
Commerce	35	12	34,3	23	65,7
Transports et communications	13	3	23,1	10	76,9
Professions juridiques	6	6	100	—	—
Santé	5	3	60	2	40
Rentiers	11	7	63,6	4	36,4

On observe que les Nyonnais au bénéfice de la bourgeoisie exercent de préférence les activités exigeant une qualification élevée et qu'ils négligent les métiers pénibles et peu lucratifs. Ce constat en forme de cliché mérite cependant d'être nuancé.

Les bourgeois sont effectivement pratiquement absents du secteur primaire, ils ne sont pas représentés au sein des professions du bois et leur présence dans le bâtiment est faible. Ils sont par contre plus nombreux dans le cuir, dans le commerce et surtout dans l'artisanat de précision. Ils dominent largement dans les pro-

fessions libérales. Ils pratiquent pourtant aussi les métiers pénibles... et lucratifs. Le seul maçon bourgeois est à la tête d'une entreprise de huit ouvriers et tous les bouchers possèdent la bourgeoisie; l'un emploie cinq valets de boucherie et a, en outre, deux servantes à son service. Ils sont également en nombre parmi les tanneurs, soit 8 sur 11; la tannerie en général ne paraît cependant pas être d'un bon rapport à Nyon (voir p. 153).

II.6. *Conclusion*

La structure démographique de Nyon montre que celle-ci possède, malgré sa taille modeste, un caractère urbain très marqué pour l'époque. Les observations que l'on peut faire à partir de l'analyse de son économie doivent être plus nuancées.

La répartition professionnelle de sa population, 9,3% des personnes travaillant dans le secteur primaire, 43,1% dans le secondaire et 47,6% dans le tertiaire, rappelons-le, indique qu'économiquement Nyon est sans doute bien une ville. N'oublions pas pourtant de signaler les étroits rapports qu'elle entretient avec son environnement campagnard, à l'exemple de toutes les petites et moyennes agglomérations sous l'Ancien Régime.

Ainsi, on ne peut passer sous silence la persistance en son sein d'un secteur primaire encore très actif. Mentionnons à cet égard le nombre élevé de vignerons (28) qui met la viticulture au quatrième rang des activités qualifiées exercées par les Nyonnais. Certains de ses artisans travaillent en priorité pour le secteur primaire. Les groupes aisés de la population tirent tout ou partie de leurs revenus de l'abergement des terres dans lesquelles ils ont placé leurs capitaux. Et comment mieux montrer cette relation nécessaire avec la campagne au sommet de l'échelle sociale et politique qu'en faisant état de l'interruption de quinze jours que connaissent les séances des Conseils au moment des moissons et des vendanges?

Petite ville revêtant certains traits campagnards, mais ville tout de même, avec ses nombreux artisans, dont quelques-uns, orfèvres et perruquiers, ne peuvent se trouver que dans des lieux où existent non seulement une certaine aisance, mais aussi le goût pour le paraître qui témoigne de l'existence d'une vie de société bien établie.

Nyon possède donc un secteur secondaire bien développé, mais ce n'est pas une cité industrielle. La grande fabrique est absente (la manufacture de porcelaine a compté au maximum trente-cinq personnes). On constate l'organisation du travail en petites unités presque familiales, groupant peu d'employés, où l'ouvrier est également pensionnaire de son patron.

Ville également parce que lieu d'échanges commerciaux. Cinq foires annuelles constituent le rendez-vous des citadins et des villageois des alentours. Le port voit le bois jurassien passer des mains de marchands nyonnais à celles d'acheteurs genevois.

C'est là un autre trait marquant de l'économie nyonnaise que cette présence genevoise aux divers aspects. Nous en avons mentionné quelques-uns, mais ils sont à l'évidence bien plus nombreux. On constate dès lors que ces rapports étroits entre Nyon et Genève ne sont pas une réalité strictement contemporaine, mais qu'ils témoignent alors déjà de l'appartenance des deux villes à une même région, aussi bien démographique qu'économique, s'étendant par-dessus les limites politiques¹¹³.

¹¹³ La présente étude ayant eu pour but originel, à l'intérieur d'un travail plus large, d'esquisser le portrait de la ville de Nyon à la fin de l'Ancien Régime, elle ne prétend pas à l'exhaustivité.